

LIMOGES METROPOLE – COMMUNAUTE URBAINE

Du **26 OCT. 2020**

Le Président de la Communauté urbaine,

Arrêté de mis à jour du Plan Local
d'Urbanisme de la commune du Palais-
sur-Vienne.

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-60 et
R.153-18,

VU la délibération en date du 18 février 2020 approuvant le Plan
Local d'Urbanisme du Palais-sur-Vienne,

VU notamment les documents annexées,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du
dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-
Vienne.

N°202000462

ARRETE

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais-sur-Vienne sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté. La mise à jour concerne la Servitude d'Utilité Publique PM2 concernant les anciennes décharges

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, durant un mois.

Fait à Limoges, 19 rue Bernard PALISSY, le **26 OCT. 2020**

Le Président,

Le Président

Guillaume GUÉRIN

Affiché le 27 octobre 2020

Guillaume GUERIN

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2020

Application agréée E-legalite.com

99_AR-087-248719312-20201026-AR2020509H1